

De quoi s'agit-il ?

- Apporter un diagnostic ou un conseil sur une démarche engagée par une entreprise

Pour quoi faire ?

- Faire le point de la situation, à un moment donné : points forts et faiblesses du fonctionnement de l'entreprise au regard de la problématique traitée et des enjeux de l'entreprise
- Identifier des pistes d'actions
- Engager une réflexion partagée au sein de l'entreprise
- Mettre en mouvement ses acteurs
- Disposer d'un avis extérieur à l'entreprise
- Expérimenter de nouveaux outils proposés par l'ANACT
- Capitaliser sur des démarches innovantes

Comment ?

- Analyse de la demande et rédaction d'une proposition
Constitution d'un comité de pilotage paritaire
Recueil de données : entretiens individuels ou collectifs, avec la direction, les représentants du personnel, l'encadrement, les salariés ; analyse de documents
Analyse et synthèse, rédaction d'un support de restitution
Restitution aux acteurs de l'entreprise
Autres prestations possibles :
- Transmission d'informations sur des questions ou un projet relevant des conditions de travail
 - Appui à la rédaction d'un cahier des charges en vue du choix d'un consultant
 - Avis donné sur une action : démarche, méthode, points de vigilance
 - Appui méthodologique

Pour qui ?

TPE/PME, privé/public, tous secteurs d'activité

Quelles Conditions de mise en œuvre ?

Considérer les conditions de travail comme un levier de performance pour l'entreprise
Présenter une demande partagée : direction – représentants du personnel
Prendre en compte l'ensemble des points de vue et l'implication des différentes catégories d'acteurs : direction, encadrement, représentants du personnel, salariés, équidistance/neutralité
Aborder le travail de manière globale, en prenant en compte : les conditions de réalisation du travail, les systèmes de gestion, les relations sociales et professionnelles, en lien avec la stratégie d'entreprise

Durée

De 2 heures à 10 jours
selon le sujet

Tarif

Participation en fonction de la taille de l'entreprise. Pour les TPE, prise en charge par les financeurs publics.